

## **Les priorités du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève pour les arts de la scène (théâtre, danse, pluridisciplinaire)**

La Ville de Genève fait face aujourd'hui à des enjeux importants dans le domaine des arts de la scène. Il s'agit en effet de créer les conditions pour accueillir les arts de la scène du 21<sup>ème</sup> siècle avec des infrastructures adaptées tout en préservant la diversité et le terreau créatif de notre région.

Historiquement, Genève n'a pas concentré ses moyens dans une seule institution majeure avec pour objectif le rayonnement international. Cette option a en revanche favorisé l'émergence de nombreuses scènes de qualité permettant à une large diversité créative de se développer : la Comédie, le Poche, Am Stram Gram, les Marionnettes, le Grütli, Saint Gervais, Le Loup, l'Usine, Pitoëff, le Casino théâtre, le Galpon, la Parfumerie et l'Orangerie, chaque institution a sa personnalité et ses caractéristiques. Mentionnons encore l'Étincelle et la Traverse, situées dans des Maisons de quartier, ainsi que des institutions importantes soutenues par d'autres villes ou communes comme le Théâtre de Carouge, des Amis, l'Alchimic, le Forum de Meyrin, le Crève-cœur de Cologny ou le Vélodrome à Plan-les-Ouates. Ces scènes sont bien fréquentées, comme l'a démontré l'enquête de la *Tribune de Genève* publiée en février 2013. Certaines de ces scènes accueillent ponctuellement d'autres disciplines proches des arts de la scène, notamment la danse, la performance ou des variantes interdisciplinaires, mais pas de manière systématique.

La danse est « logée » de manière provisoire à la salle de l'Association pour la danse contemporaine (ADC), aux Eaux-Vives, et il est prévu de construire un Pavillon de la danse à la Place Sturm. A plus long terme il est prévu une Maison de la Danse, dans l'agglomération genevoise, qui puisse aussi accueillir des espaces de travail, de médiation, de formation et de gestion.

Le domaine du théâtre représente environ 17% des subventions octroyées à la culture par la Ville de Genève, soit un peu plus de CHF 17 millions pour l'ensemble du domaine, subventions en nature comprises. Ce soutien est divisé entre, d'une part, les institutions qui reçoivent des subventions régulières et ont une ligne au budget et, d'autre part, les théâtres privés et les compagnies qui reçoivent ce soutien sous la forme de subventions ponctuelles ou de conventions provenant du Fonds général théâtre (CHF 1,5 million).

L'organisation du domaine théâtral, comme les autres domaines artistiques, est complexe.

Historiquement les institutions sont généralement nées d'initiatives privées ou associatives. Elles se sont municipalisées ou ont évolué vers de nouvelles formes de gouvernance, des fondations par exemple, intégrant plusieurs partenaires, privés et publics. Ainsi, certains théâtres dépendent financièrement essentiellement de la Ville de Genève, d'autres sont également soutenus par le Canton. Il y a aujourd'hui un déficit de corrélation entre le mode de gouvernance et les sources de financement, ce qui constitue l'un des enjeux des prochaines années.

La grande majorité des institutions bénéficient de bâtiments appartenant et mis à disposition par la Ville de Genève. Par ailleurs, la plupart d'entre elles bénéficient régulièrement du soutien de la Loterie romande.

Quant à la danse, outre la question du lieu dédié évoquée ci-dessus, ce domaine représente environ soit environ 2 millions pour l'ensemble du domaine, subventions en nature comprises (mais sans compter le Ballet du Grand Théâtre de Genève). Ce soutien est divisé entre, d'une part, les compagnies bénéficiant de conventions communes entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia et, d'autre part, les compagnies qui reçoivent ce soutien sous la forme de subventions ponctuelles provenant du Fonds général danse (1'050'000 million). La subvention à l'ADC (CHF 773'000) y est incluse.

A relever que certains projets pluridisciplinaires sont soutenus par le Fonds général « pluridisciplinaire » (environ 640'000 francs), dans le cadre de Festivals réguliers (Bâtie, Antigél, etc.) ou de projets ponctuels.

Cet enchevêtrement a eu le mérite de consolider les moyens des institutions, en assurant la diversité des sources de financement, mais rend aujourd'hui la gouvernance de la politique des arts de la scène très complexe, et par ricochet toute réforme difficile à mener.

En 2012-2013, le DCS a organisé les « Rencontres théâtrales », série de huit rencontres avec les partenaires du domaine, aussi bien artistiques qu'institutionnels, locaux ou régionaux. Ces Rencontres ont permis d'entamer un dialogue fructueux autour d'un objectif commun : valoriser l'identité et le rayonnement de Genève en tant que ville de création en assurant une meilleure cohérence aux soutiens depuis la relève jusqu'aux artistes et compagnies confirmées et en améliorant les synergies entre les différents arts de la scène.

Au terme de ces rencontres, sept priorités concernant le soutien aux arts de la scène ont été définies pour cette législature. Les mesures préconisées pour mettre en œuvre ces priorités impliquent de travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés : artistes et acteurs culturels, Canton et autres communes urbaines, institutions, écoles.

### **1. La réalisation de la nouvelle Comédie et son positionnement comme scène de référence à l'échelle européenne**

- Remplacement de l'actuelle Comédie qui n'est plus conforme aux normes des institutions internationales.
- Réalisation d'une scène de référence pour le théâtre du 21<sup>ème</sup> siècle, pluridisciplinaire et associant les arts de la scène, capable de développer des partenariats sur le plan international avec les principales scènes et festivals et ouverte sur la Genève multiculturelle, et constituant une institution majeure pour la Genève internationale aux côtés du Grand Théâtre dans le domaine lyrique, avec un équipement complet et polyvalent (2 scènes, espaces d'accueil et de médiation, ateliers, espaces de travail et de répétition, café, bibliothèque, etc.).
- Développement des complémentarités entre une nouvelle scène vouée à la création contemporaine régionale et internationale et un Théâtre de Carouge reconstruit et consacré essentiellement au répertoire.

### **2. La clarification des missions et la réorganisation de la gouvernance des institutions subventionnées**

- Etablissement d'une « carte théâtrale » assurant la complémentarité des missions des théâtres de service public et la diversité des formes d'expression en prenant en compte l'ensemble des arts de la scène et en définissant des cahiers des charges pour chaque institution.
- Réalisation du Pavillon de la Danse, afin de disposer d'un lieu spécifiquement dédié à ce moyen d'expression
- Affirmation du rôle du Service public dans la gouvernance des institutions municipales et subventionnées.
- Introduction pour toutes les institutions subventionnées de règles claires et transparentes pour les mandats de direction : durée et nombre des mandats, règles autour du recrutement.

### **3. Le renforcement du soutien à la création et à la diffusion**

- Soutien à la convergence naturelle des arts de la scène (théâtre, danse, performance, etc.), tout en assurant une diversité réelle des scènes pour permettre à tous les modes et courants de trouver leur place.
- Etude de différents modèles de résidences et de troupes à demeure (issu de la pratique des scènes germanophones) pour assurer une qualité dans la durée et limiter la grande précarité du milieu.
- Mise en place du soutien aux reprises permettant de renforcer la durée de vie de l'œuvre, des emplois et de favoriser l'accès pour le public.

- Mise en place des conventions régionales de soutien entre collectivités publiques romandes, sur le modèle de celle conclue avec la Ville de Lausanne et le canton de Genève pour Dorian Rossel, en associant Pro Helvetia là où cela est pertinent.
- Reconnaissance du travail des auteur-e-s par des bourses spécifiques.
- Renforcement des résidences de compagnies dans les institutions.
- Mise en place du soutien aux projets culturels d'agglomération.
- Coordination intercommunale et régionale pour résoudre les problèmes de locaux de travail et de stockage pour les institutions et les compagnies.
- Collaboration avec les institutions de formation et les organisations professionnelles afin d'assurer la cohérence et la fluidité entre formation et pratique (stages, apprentissages, formation continue, modalités de recrutement, etc.).
- Renforcement des moyens alloués à la diffusion, aux tournées et aux échanges, en coordination avec la Corodis.

#### **4. L'amélioration des conditions de travail des artistes**

- Mise en application des dispositions de la LEC et de la nouvelle loi cantonale sur la culture concernant la prévoyance professionnelle en partenariat avec le Canton et les partenaires professionnels (SSR et Artes & Comoedia).
- Elaboration d'outils de soutien spécifiques aux compagnies dont le travail s'inscrit dans la durée (résidences, conventions)
- Analyse d'une réorganisation du système d'emploi des artistes en lien avec l'étude du modèle des « ensembles » (cf. point 3).

#### **5. Le développement des outils d'accès à la culture**

- Elargissement des mesures d'accès en partenariat avec l'ACG et le Canton (billets jeunes, chéquiers culture, carte 20 ans 20 francs).
- Soutien aux actions culturelles de médiation dans et hors les murs des scènes (théâtre sous chapiteau avec le Service social, ou Fête du théâtre en collaboration avec la Terrasse du troc, ou Fête de la Danse).
- Elargissement du soutien par l'ACG au Théâtre de l'Esquisse (Genève) qui travaille avec des personnes handicapées.
- Soutien plus affirmé aux formes d'expression du théâtre amateur (notamment pour les locaux de répétition et les scènes).

#### **6. La valorisation des métiers liés aux arts de la scène**

- Intégration des théâtres dans les JEMA (Journées européennes des métiers d'arts).
- Intégration des ateliers de création liés aux métiers de la scène de la nouvelle Comédie
- Soutien à la Fête du théâtre, portes ouvertes des scènes genevoises avec une présence « hors-murs ».
- Poursuite du soutien à la Fête de la Danse, pilotée au niveau suisse

#### **7. Le nécessaire dialogue entre tous les partenaires**

- Rencontre annuelle des élus responsables de la culture de la région à l'échelle transfrontalière (Groupe de concertation culturelle élargi)
- Mise en route de l'extension de l'Observatoire des publics, déjà actif sur les Musées et le domaine sportif, aux scènes municipales et subventionnées, afin de documenter la nature des publics et leurs pratiques.
- Tenue d'une rencontre annuelle de dialogue et de concertation autour des arts de la scène à Genève, dans la foulée des Rencontres théâtrales
- Etude complète sur le « théâtre de service public », faisant suite à celle de 1994, afin de valoriser la diversité et la richesse de la scène genevoise, ainsi que du soutien public.

La mise en œuvre de ces priorités implique un débat sur l'augmentation nécessaire des moyens sur deux points :

- Nouvelle Comédie : environ 6.8 millions de plus par année, dès l'ouverture (soit 2019) dont en principe 2.3 millions à charge de la Ville et 4.5 millions à charge du Canton, si on suit une logique de répartition 50-50. Une augmentation partielle devra être prévue dès 2017-18, afin d'anticiper l'ouverture.
- Soutien à la diffusion : environ 300-500'000 francs supplémentaires par an à terme, notamment pour soutenir la présence des compagnies suisses dans les scènes et festivals de référence en Europe, comme Avignon (l'exemple récent du Grand Prix fédéral du théâtre attribué à Omar Porras, dont la compagnie Teatro Malandro fait rayonner Genève à l'étranger de manière exceptionnelle, mais qui manque de moyens pour perpétuer ce travail, est éloquent).

Pour le premier cas, ces montants doivent être confirmés et recherchés en prévision de l'ouverture de la nouvelle Comédie, en plus des moyens existants pour les arts de la scène.

Pour le deuxième cas, une discussion a lieu actuellement au sein de la Corodis sur le renforcement des moyens de diffusion et leur financement ; cette augmentation serait souhaitable mais dépendra fortement des perceptives budgétaires des collectivités publiques.

Il convient, d'ailleurs, de relever que la plupart de ces priorités concernent également le Canton, partenaire incontournable dans le domaine culturel et parfois également les communes, voire d'autres villes de la région. Par ailleurs, l'application de la nouvelle loi cantonale sur la culture pourrait également faire évoluer les répartitions et responsabilités des différentes collectivités publiques dans le domaine du théâtre. L'engagement pris par le Canton pour l'investissement dans la nouvelle Comédie en est un exemple.

Sami Kanaan, Maire de Genève, en charge du Département de la culture et du sport  
septembre 2014